

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

CB/SL/SR : 2015.05

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 MAI 2015

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 5 MAI 2015

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : Mercredi 27 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,

M. BOUSSIQUET, Mme GENET, M. DAMMERY, Mme RAIMOND-PAVERO,

M. GUILLARD, Mme LAMBERT, M. MARTINEAU, Mme GREAULT-CHIONNA,
Adjoints

M. SCHUBNEL, Mme RICHER, M. NORTIER, M. PELLOT, M. NARDI, Mme
GACHET, Mme CHOUTEAU, M. DUCHESNE, M. PLOUZEAU, Mme BAFFIE, Mme
FRANZELLA-SCHOOS, M. CHRETIEN, Mme BOURGEOIS, Mme AOUILLE, M.
SICOT, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

Mme CATIN	à	M. DAMMERY
M. BERTRAND	à	M. DUCHESNE
Mme DUBOIS	à	Mme FRANZELLA-SCHOOS
Mme MERCIER	à	Mme GREAULT-CHIONNA
Mme DELAGARDE	à	M. CHRETIEN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Marylène GACHET

ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU- TOURAINÉ par Loïc BIDAULT, Directeur

FINANCES

2015-054 – Contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS) : demande de subvention

2015-055 – Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur : Giratoire de la Baisse Oreille

2015-056 – Subventions aux associations

2015-057 - Convention entre la Ville de CHINON et l'Amicale du Personnel Communal de CHINON : demande de subvention

2015-058 - Renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel Actes Office au Secrétariat Général

PERSONNEL

2015-059 - Convention de Mutualisation entre la Ville de CHINON et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire : secrétariat du Maire

2015-060 - Convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville de CHINON et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire : Organisation de formations Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

2015-061 – Visites guidées de la Ville : contrats des guides conférenciers

ENFANCE-JEUNESSE-SPORT

2015-062 – Animations Vacances Jeunes Sport et Culture – Vacances de Février 2015 – Subventions exceptionnelles aux associations sportives

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2015-063 – Contrat régional de saison culturelle entre la Ville de CHINON et le Conseil Régional du Centre

2015-064 – Contrats de cession pour la programmation de l'année culturelle 2015 de mai à juin

2015-065 – Convention ente la Ville de CHINON et l'Association Musiques et Patrimoine pour l'année 2015

2015-066 – Convention entre la Ville de CHINON et la Compagnie du Petit Monde pour l'année 2015

2015-067 – ~~Convention entre la Ville de CHINON et l'Orchestre de la Vallée de Chinon pour l'année 2015~~ **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

2015-068 – Convention avec le Petit Faucheur de TOURS pour la mise en œuvre du festival de CHINON en jazz et deux jeudis jazz

2015-069 – Convention avec le lycée Rabelais pour l'utilisation de l'Espace Rabelais : atelier théâtre du lycée Rabelais 2015

2015-070 - Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire pour le pass 3 sites pour 2015

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2015-071 – Etude cavités CHINON : convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal des Cavités 37

2015-072 – Dénomination d'un rond-point : « Rond-Point des Lutinières »

COOPERATION INTERCOMMUNALE

2015-073 – Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

2015-074 – Adhésion de CHINON à l'association « TOURS » Cité Internationale de la Gastronomie ».

POLICE : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

2015-075 – Stationnement des taxis : mise en place d'une redevance pour occupation du domaine public

DECISIONS

Le Mardi 5 mai 2015, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h10, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. Loïc BIDAULT, Directeur du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, présente les missions et le fonctionnement du Parc.

M. le Maire remercie M. BIDAULT et reprend le cours du Conseil.

Mme Marylène GACHET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 avril 2015, après modification d'un terme d'une intervention, est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le programme de travaux à réaliser sur le Boulevard Paul Louis Courier, d'un coût global prévisionnel de 32 500 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental, au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS), à hauteur de 5500,00 €,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer tous les documents correspondants,

- **APPROUVE** le projet de giratoire de la Baisse Oreille et de l'aire d'arrêt de cars associée, d'un coût prévisionnel de 47 600,00 € TTC,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention de 3400,00 € au titre des subventions exceptionnelles du Ministère de l'Intérieur,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

- **APPROUVE** le tableau des subventions accordées aux associations au titre de l'année 2015, hors la subvention au Comité de Jumelage Chinon-Certaldo,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à conclure avec l'Amicale du Personnel Communal de CHINON pour le versement de la subvention de 40 000,00 € au titre de l'année 2015,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat avec la Société BERGER LEVRAULT pour la maintenance du progiciel ACTES-OFFICE, au titre de l'année 2015, pour un montant annuel de 818,27 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 500,00 € au comité de Jumelage Chinon-Certaldo, au titre de l'année 2015,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation à conclure avec la Communauté de Communes CHINON, VIENNE et LOIRE pour le secrétariat du Maire – Président de la Communauté, pour 25 % de l'activité de l'agent,
- **AUTORISE** l'Adjoint Délégué aux Ressources Humaines à la signer.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de CHINON à conclure avec la Communauté de Communes CHINON, VIENNE et LOIRE pour l'organisation de formations Sauveteur Secouriste du Travail à hauteur de 5 jours gratuits par an, et ce pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015,
- **AUTORISE** l'Adjoint Délégué aux Ressources Humaines à la signer.

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint Délégué aux Ressources Humaines à signer les contrats de travail des guides conférenciers de la Ville,

- **APPROUVE** les montants des vacations ainsi :

- 28,00 € pour une visite d'une heure,
- 43,00 € pour une visite de deux heures,
- 72,00 € pour une visite de quatre heures,

- **DIT** que les crédits inscrits au Budget 2015 permettent de faire face à la dépense.

ENFANCE-JEUNESSE-SPORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le montant des subventions à verser aux associations sportives ayant participé à l'opération Animations Vacances Jeunesse Sport et Culture – Vacances de Février 2015, ainsi :

ANIMATIONS VACANCES JEUNES SPORT ET CULTURE						
BILAN FINANCIER DES VACANCES D'HIVER 2015						
CLUBS	COÛT DES ACTIVITES					TOTAL
	PERSONNEL				MATERIEL	
	Nombre d'éducateurs	Nombre heures proposées	Prix heure par éducateur	Total en euros		
Athlétisme CAC	2	8,00	8,00	128,00	30,00	158,00
C.L.A.S. Basket Ball Chinonais	2	6,00	8,00	96,00	15,00	111,00
Cercle du Bon Accord	2	6,00	8,00	96,00	0,00	96,00
Frisbee - Disc Golf	2	3,00	8,00	24,00	0,00	24,00
Escrime	2	3,00	8,00	48,00	40,00	88,00
Judo	3	8,00	8,00	192,00	0,00	192,00
Karaté Club Chinonais	1	8,00	8,00	64,00	20,00	84,00
Aéromodélisme	2	8,00	8,00	128,00	12,00	140,00
Rugby Sporting Club Chinonais	1	6,00	8,00	48,00	0,00	48,00
Handisport	3	6,00	8,00	144,00	0,00	144,00
Tennis de table	3	6,00	8,00	144,00	0,00	144,00
Chinon Plongée	6+4	1,50	8,00	120,00	30,00	150,00
Tir Sportif Chinonais	3	4,00	8,00	96,00	30,00	126,00
ASCAR Tir à l'arc	1	4,00	8,00	32,00	30,00	62,00
TOTAL	27	77,50	8,00	1360,00	207,00	1567,00

- *DIT* que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** le principe de la conclusion d'une convention annuelle « Contrat Régional de soutien aux manifestations – projet artistique et culturel du territoire » avec la Région Centre Val de Loire, qui attribue une subvention de 48 805 € à CHINON, au titre de 2015,

- **ACCEPTE** le principe de la conclusion d'une convention triennale cadre type 2015-2017 entre la Ville de CHINON et la Région Centre Val de Loire,

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à la signer,

- **ACCEPTE** de reverser à l'association CLAAC, au Théâtre de la Jeune Plume et au Comité des Fêtes de RIVIÈRE la part leur revenant, soit respectivement, 5000€, 2000€ et 300€,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2015,

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à signer les contrats de cession de spectacles correspondant aux manifestations de Mai et Juin 2015,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à signer la convention avec la Compagnie du Petit Monde pour l'année 2015,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à signer la convention avec le Petit Faucheur de TOURS pour la mise en œuvre du festival CHINON en Jazz et de deux jeudi Jazz, en 2015,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à signer la convention avec le Lycée Rabelais pour l'utilisation de la salle de l'Espace Rabelais par l'atelier théâtre du Lycée Rabelais.

- **AUTORISE** l'Adjoint Délégué à la Culture à signer la convention avec la Communauté de Communes CHINON, VIENNE et LOIRE pour le pass « 3 sites » pour 2015.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le Maire ou le Premier Adjoint à signer la convention à conclure avec le Syndicat Intercommunal des Cavités 37 pour l'étude globale des caves et coteaux sur le territoire de CHINON, menée sur plusieurs années,

- **DIT** que les frais de repas des intervenants du Syndicat seront pris en charge par la Ville de CHINON,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets correspondants.

- **APPROUVE** la dénomination du nouveau rond-point réalisé dans le quartier Saint-Lazare « Rond-Point des Lutinières »,

- **AUTORISE** M. le Maire ou le Premier Adjoint à signer les documents correspondants.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** l'adhésion de CHINON au groupement de commandes initié par les syndicats d'Energies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique,
- **AUTORISE** Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son Budget.

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de CHINON à l'association « TOURS, Cité Internationale de la Gastronomie », pour une cotisation annuelle de 30,00 €,
- **AUTORISE** M. le Maire ou le Premier Adjoint à signer les documents s'y rapportant.

POLICE : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe de l'application de tarifs d'occupation du domaine public à titre privatif pour des stationnements de taxis,
- **DIT** que les tarifs pour 2015 seront déterminés lors d'un prochain Conseil Municipal,
- **AUTORISE** M. le Maire ou le Premier Adjoint à signer tous les documents s'y rapportant.

DECISIONS

◆ Décision n° 2015-011 du 25 février 2015 : Contrat de maintenance d'un système de vidéosurveillance ascenseur de la Brèche

Est conclu avec la société PHILEAS Technologie un contrat de maintenance de vidéosurveillance de l'ascenseur de la Brèche.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année à compter du 1^{er} Novembre 2014.

Le forfait annuel de maintenance s'élève à 2 058,00 € TTC (deux mille cinquante-huit euros).

◆ Décision n° 2015-012 du 27 février 2015 : Convention entre la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire : dépôt temporaire des archives de l'ancienne Communauté de communes Rivière-Chinon-St Benoît la Forêt aux archives municipales

Est conclue avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire une convention relative au dépôt temporaire des archives de l'ancienne Communauté de Communes Rivière/Chinon/Saint Benoit-la-Forêt dissoute le 31 décembre 2013 aux Archives municipales de Chinon.

La convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter de la prise en charge des documents par le service des Archives municipales de Chinon.

Les conditions de gestion de ces archives sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2015-013 du 27 février 2015** : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle A de l'Ancien Collège à l'Association «La Clef des Champs »

Est conclue avec l'Association « La Clef des Champs » une convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien Collège – Place de l'Ancien Collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2015-014 du 27 février 2015** : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle A de l'Ancien Collège à l'Association «Les Amis des Côteaux Sainte Radegonde et Saint Martin »

Est conclue avec l'Association « Les Amis des Côteaux Sainte Radegonde et Saint Martin » une convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien Collège – Place de l'Ancien Collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2015-015 du 27 février 2015** : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle D de l'Ancien Collège à l'Association «Théâtre à Bretelles »

Est conclue avec l'Association « Théâtre à Bretelles » une convention de mise à disposition de la salle D de l'Ancien Collège – Place de l'Ancien Collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2015-016 du 27 février 2015** : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle D de l'Ancien Collège à l'Association «Les Vadrouilleurs Chinonais »

Est conclue avec l'Association « Les Vadrouilleurs Chinonais » une convention de mise à disposition de la salle D de l'Ancien Collège – Place de l'Ancien Collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2015-018 du 2015** : Convention d'exploitation d'une calèche entre la Ville de CHINON et "Les Attelages de Villandry" 37510 VILLANDRY

Est conclue avec Monsieur Daniel CRETAULT, Chef d'exploitation des « Attelages de Villandry » 37510 VILLANDRY, une convention d'exploitation d'une calèche sur le territoire de la commune de CHINON pour la période du 1^{er} Avril 2015 au 31 Décembre 2015.

Les conditions d'exploitation, itinéraires, horaires, stationnement, tarifs, sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2015-019 du 9 mars 2015 : Convention entre la Ville de CHINON et l'Association « Des Rives de Vienne »**

Est conclue avec l'Association « Des Rives de Vienne » une convention de mise à disposition d'un terrain nu situé sur l'aire de détente de CHINON dite « Pointe du Camping » permettant l'implantation d'une structure en bois et d'une terrasse démontables, afin d'y organiser une activité saisonnière de guinguette.

Cette convention est conclue à titre onéreux pour la saison 2015 soit du 20 Avril 2015 au 30 Septembre 2015.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2015-020 du 19 mars 2015 : Autorisation d'ester en justice : affaire GFR du NOIRE / GFA des CHENANCEAUX**

Monsieur le Maire de CHINON est autorisé à défendre les intérêts de la Ville dans l'action intentée en référé auprès du Tribunal de Grande Instance de TOURS par le GFA des CHENANCEAUX pour ordonner une expertise judiciaire en vue de donner un avis sur les travaux effectués par le GFR de NOIRE suite aux décisions du Tribunal de Grande Instance de TOURS et de la Cour d'Appel d'ORLEANS.

La Ville de CHINON désigne Maître Gérard CEBRON de LISLE, Avocat à TOURS, pour la représenter dans cette instance.

Monsieur Jean-Luc DUPONT est autorisé à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

♦ **Décision n° 2015-021 du 31 mars 2015 : Renouvellement de la location d'un immeuble sis 24, rue Paul Huet à CHINON à la SCI CEKA**

Est renouvelé un contrat de location avec la SCI CEKA, dont le siège se situe à Parilly 37500 – CHINON, pour un immeuble sis 24, rue Paul Huet à CHINON, cadastré section AT n°s 81 et 219.

Le bail est consenti à compter du 1^{er} mars 2015, pour une durée d'une année, renouvelable deux fois pour une période égale.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 12 188,76 € hors charges, révisable suivant l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Les conditions générales de location sont contenues dans le bail, conformément à la réglementation en vigueur.

♦ **Décision n° 2015-022 du 31 mars 2015 : Convention de prêt d'objets pour l'exposition « La statutaire publique**

Est conclue une convention qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'objets par la Ville de CHINON au Musée d'art et d'histoire de DREUX pour l'exposition « La statutaire publique ».

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la durée d'exposition soit du 1^{er} mai 2015 au 20 octobre 2015.

♦ **Décision n° 2015-023 du 08 avril 2015 : Acte constitutif d'une régie de recettes LOCATION DE COSTUMES**

Il est institué auprès de l'Espace Rabelais de la Mairie de CHINON une régie pour l'encaissement de la location de costumes appartenant à la Ville de CHINON.

Cette régie est installée à l'Espace Rabelais, Digue St Jacques à CHINON.

La régie encaisse les produits suivants :

- location de costumes et accessoires,
- caution

Les recettes désignées à l'article 3, sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- espèces,
- chèques.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance manuelle.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 300 € (espèces).

Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction.

Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du receveur municipal.

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, selon la réglementation en vigueur.

♦ **Décision n° 2015-024 du 10 avril 2015 : Diagnostic Performance Energétique de la Chapelle Mirabeau : Contrat VERITAS**

Est conclu un contrat avec la société VERITAS pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique sur le bâtiment de la chapelle Mirabeau propriété de la Ville de CHINON.

Le contrat prend effet à la date de signature et sera exécuté dans un délai d'une semaine, la prestation objet du contrat comprend la visite du site et l'exploitation des données transmises par la Ville de CHINON et la rédaction d'un rapport.

Les honoraires dus s'élèvent à la somme de 280,00 € HT soit 336,00 € TTC.

♦ **Décision n° 2015-026 du 16 avril 2015 : Convention de mise à disposition gracieuse de locaux et d'installations au Comité d'entreprise de la Nouvelle République et au Sporting Club Chinonais**

Est conclue avec le Comité d'Entreprise de la Nouvelle République et le Sporting Club Chinonais une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au Stade Raymond BOURDON.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du 25 avril 2015 de 14h00 à 18 h00.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

M. le Maire informe que la prochaine réunion du **Conseil Municipal** aura lieu le :

Mardi 16 juin 2015 à 19 heures

Salle Olivier Debré

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 43.

Date de publication : **11 MAI 2015**

Certifié conforme,

Le Maire



Jean-Luc DUPONT. (J. & L.)